

Projet de budget 2007 : Poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche et renforcement de l'efficacité du système scolaire

Améliorer l'efficacité du système scolaire au profit de la promotion de l'égalité des chances et de l'accroissement des moyens en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, tel est l'objectif du projet de loi de finances pour 2007 pour ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cela se traduit par un budget du ministère de 77 milliards d'euros, soit près de 28 % du budget de l'État, en augmentation de près de 1,6 % par rapport à 2006 à périmètre comparable (hors décentralisation).

Améliorer l'efficacité du système scolaire

Il s'agit tout d'abord d'adapter notre potentiel d'enseignement aux besoins des élèves. Le projet de budget 2007 de la mission « Enseignement scolaire » repose sur la prise en compte de la démographie des élèves et sur l'ajustement du volume des recrutements d'enseignants amorcé en 2006 et prolongé en 2007. En ce qui concerne la démographie, ce sont 600 postes supplémentaires qui seront créés dans le 1^{er} degré (500 pour l'enseignement public et 100 pour l'enseignement privé) et 2.400 départs en retraite d'enseignants du 2nd degré qui ne seront pas remplacés (2.000 dans le public et 400 dans le privé) à la rentrée 2007. Le nombre des postes aux concours externes d'enseignants en 2006, qui sera maintenu en 2007 (11.000 pour le 1^{er} degré et 10.000 pour le 2nd degré), a réduit de 3.600 le besoin de postes de stagiaires.

Deux audits de modernisation ont conclu à la nécessité d'actualiser certaines pratiques : tout d'abord, des efforts de productivité seront faits en matière d'organisation des examens et de concours. En second lieu, les décharges et réductions de service des enseignants du 2nd degré feront l'objet d'une révision, comme le souhaitaient depuis plusieurs années le Parlement et la Cour des comptes : cette révision consiste à supprimer une partie des décharges non justifiées par des conditions d'exercice particulières et à conforter les autres. Environ 10 % de ces décharges (2.800 équivalents temps plein) peuvent ainsi être supprimées.

Les moyens consacrés au remplacement des absences de courte durée, véritable élément de performance du système éducatif, seront renforcés de près de 20 %.

Promouvoir l'égalité des chances

Pour les élèves en difficulté scolaire, 1.000 assistants pédagogiques seront recrutés dès le mois de janvier 2007 et 200 dispositifs relais supplémentaires seront mis en place à la rentrée 2007.

L'accroissement de l'effort en faveur des élèves boursiers (revalorisation du montant des bourses, consolidation des bourses au mérite) représentera près de 50 millions d'euros, soit 10% de plus qu'en 2006.

La création de 200 unités pédagogiques d'intégration permettra d'améliorer la scolarisation des élèves handicapés (plus de 150.000 élèves handicapés scolarisés à la rentrée 2005, 70% de plus qu'en 2002).

5 millions d'euros sous forme de subventions à des associations seront consacrés à des actions destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur d'élèves issus de l'éducation prioritaire.

Renforcer les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programme pour la recherche, les moyens consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche augmenteront d'un milliard d'euros supplémentaires, auxquels il convient d'ajouter un effort de 75 millions d'euros pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Ce sont donc 23,9 milliards d'euros qui seront mis à la disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche, 5 % de plus qu'en 2006.

Ces moyens permettront la création de 2.000 postes, répartis également entre l'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Ces postes contribueront naturellement au renforcement de l'activité de recherche, mais également à l'action en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants.

Les conditions de vie des étudiants seront améliorées : poursuite de l'effort de construction et de rénovation des logements étudiants, consolidation de l'allocation d'installation étudiante, revalorisation des bourses, accompagnement des étudiants handicapés.